



Chauffage des serres en bio L'absurdité destructrice d'un encadrement franco-français

Communiqué de presse - A Paris, le 12 juillet 2019. Nos organisations et les producteurs que nous représentons prennent acte de la décision prise hier par le Comité National de l'Agriculture Biologique de l'INAO.

Une proposition unique a été portée au vote des membres du CNAB. La répartition des résultats du vote illustre bien la division des familles professionnelles de l'agriculture biologique sur ce dossier sensible. On est en droit de se poser la question de quelle aurait été l'issue de ce vote si le Ministre de l'agriculture, intervenu en personne en pleine séance ne l'avait pas présenté face à son auditoire comme étant un compromis, alors qu'il s'agissait de la proposition du Gouvernement, et surtout, qu'il aimerait « *qu'il n'y ait pas de vote contre* » sur cet encadrement !

Voilà donc la triste réalité qui se cache derrière les félicitations de Didier Guillaume sur les dispositions votées par le CNAB ; le même Ministre n'ayant cessé de répéter jusqu'alors que c'était aux professionnels de se mettre d'accord et que le Gouvernement n'était pas favorable à la sur transposition de directives européennes. Des discussions étaient encore possibles. Notre proposition finale de consensus sur les cycles naturels n'a pas été entendue (pas de production entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril), et nous le regrettons bien sincèrement.

Place aujourd'hui à l'analyse des multiples conséquences de l'encadrement voté hier.

Sur le plan économique, elles sont nombreuses :

- La commercialisation de tomates, concombres, aubergines, poivrons et courgettes biologiques qui auront bénéficié du chauffage sera possible dès le 1^{er} mai : cela empêchera-t-il les consommateurs d'en consommer en avril ? Non, cela signifie que ces légumes biologiques ne pourront pas être Français. Ils seront demain Belges, Hollandais ou Allemands, et auront bénéficié du chauffage bien entendu. La balance commerciale française s'en trouvera une fois de plus dégradée. Rappelons que nous importons déjà 78% de la tomate bio à destination des circuits longs de distribution ;
- Le réservoir de développement de l'agriculture biologique repose sur la conversion de producteurs encore en conventionnel aujourd'hui. Comment dans ces conditions, remplir les objectifs ambitieux de développement du bio fixés par ce même gouvernement, notamment pour l'approvisionnement des cantines scolaires ?

Cet encadrement réussit donc le coup double de se poser à contre-courant de l'intérêt des consommateurs soucieux de consommer Français et de l'avenir de l'agriculture française.

Sur le plan agronomique ensuite, nous notons que la date du 30 avril a été choisie de façon complètement arbitraire, et vient pénaliser en premier lieu le concombre, légume de printemps, pour lequel l'essentiel de la campagne a lieu en mars-avril, impactant significativement le chiffre d'affaires des producteurs concernés.

Sur le plan environnemental enfin, si nous saluons la transition vers les énergies renouvelables à l'horizon 2025 pour les serres déjà engagées en bio, y compris pour la mise hors gel, laissant un délai exigeant, mais raisonnable pour trouver des alternatives, nous regrettons la mise en conformité dès janvier 2020 pour les nouvelles installations : nouveau signal négatif renvoyé aux serristes prêts à se convertir au bio.

Nous tenons enfin à mettre en garde sur deux points sur lesquels nous serons particulièrement attentifs dans les mois à venir :

- Nous souhaitons tout d'abord bonne chance à Didier Guillaume pour aller porter ce dossier au niveau de l'Union Européenne, comme il s'y est engagé.
- Nous ne manquerons pas également d'observer attentivement entre le 21 décembre et le 30 avril la disponibilité et l'origine des légumes biologiques des enseignes de la grande distribution et des réseaux de magasins spécialisés bio ; certains se posant en donneur de leçon tout en appliquant de gourmands taux de marge sur les légumes biologiques issus de l'importation. Cherchez l'erreur.

Contacts :

Iris Roze | Chambres d'agriculture France APCA | 01 53 57 10 51 – 06 09 86 02 26 | iris.roze@apca.chambagri.fr
Mélodie Deneuve | Coop de France | 06 89 75 30 04 | melodie.deneuve@coopdefrance.coop
Marion Fournier | FNSEA | 01 53 83 47 06 – 07 60 29 56 17 | marion.fournier@reseaufnsea.fr